

Annexe B. Différentes définitions des Maliens résidant à l'étranger

Il n'y a pas de définition unique qui capture tous les individus que l'on pourrait qualifier de Maliens résidant à l'étranger. Dans le contexte de l'émigration, les Maliens résidant à l'étranger sont de préférence définis comme des individus nés au Mali et qui résident à l'étranger. L'alternative principale est de les identifier comme étant les individus de nationalité malienne qui résident à l'étranger.

Les deux définitions présentent des avantages et des inconvénients. La définition se référant aux personnes nées au Mali n'inclut pas les individus nés hors du Mali mais qui sont par ailleurs de nationalité malienne, comme les enfants de ressortissants maliens à l'étranger. Par contre, cette définition comprend les personnes nées au Mali (et résidant à l'étranger) mais de parents étrangers.

En raison de la disponibilité des données, ce rapport utilise la définition du pays de naissance, mais des statistiques concernant les ressortissants maliens sont également présentées. Pour clarifier la définition utilisée dans chacun des cas, l'étude fait référence aux « émigrés maliens » ou « personnes nées au Mali » quand le critère est celui du pays de naissance. Les détenteurs de la nationalité malienne seront toujours désignés comme « ressortissant maliens ». Les deux groupes se regroupent largement : de nombreux ressortissants maliens sont également nés au Mali et vice-versa. Les descendants d'émigrés maliens sont définis comme les personnes nées à l'étranger ayant au moins un parent né au Mali.

Les sources de données disponibles (voir Annexe A) offrent beaucoup moins d'information sur les ressortissants maliens que sur les émigrés maliens. En particulier, les ressortissants maliens qui ne sont pas nés au Mali ne peuvent pas être identifiés dans tous les pays de l'OCDE. Par conséquent, le nombre total de ressortissants maliens qui résident dans les pays de l'OCDE ne peut être établi avec précision. Uniquement pour les pays de l'Union européenne, il est possible d'identifier les personnes qui ne détiennent pas d'autre nationalité que la nationalité malienne et qui ne sont pas nées au Mali. Ce groupe étant petit, le nombre total d'émigrés maliens et le nombre total de ressortissants maliens à l'étranger peuvent être très proches.

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la composition par nationalité des émigrés maliens. Une seule nationalité est enregistrée pour chaque personne. Quand une personne a la nationalité du pays OCDE de résidence, celle-ci est enregistrée. Il n'est pas possible de savoir combien de ces personnes ont aussi la nationalité malienne. Toutefois, on peut supposer que presque tous les émigrés maliens sont aussi des ressortissants maliens car la nationalité malienne est normalement acquise à la naissance et est perdue ou peut être abandonnée dans des circonstances exceptionnelles uniquement. Ceci implique que les émigrés maliens dont on sait qu'ils ont la nationalité d'un pays de l'OCDE ont en général la double nationalité.

Le biais consiste à utiliser le lieu de résidence dans ces définitions : les personnes qui sont nées au Mali, y vivent, mais travaillent à l'étranger ne sont pas comptées dans les émigrés maliens ; de même pour les ressortissants maliens. Cela concerne en particulier les personnes qui résident au Mali et sont employées de façon temporaire ou saisonnière dans les pays de l'OCDE. Si les travailleurs temporaires ou saisonniers sont rarement considérés comme des émigrés, leur nombre peut être élevé.

En général, les effectifs estimés dépendent considérablement de la définition utilisée pour les Maliens résidant à l'étranger. Notamment les effectifs présentés par le gouvernement malien sont souvent basés sur le registre des consulats maliens et dépassent largement les effectifs obtenus dans cette étude, qui sont basés sur des recensements dans les pays de l'OCDE.



Extrait de :
Panorama de l'émigration malienne

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/fb8707e4-fr>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Différentes définitions des Maliens résidant à l'étranger », dans *Panorama de l'émigration malienne*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/4882ef09-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.